



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Rwanda

Question écrite n° 64145

Texte de la question

M Etienne Pinte attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation dramatique que vit le peuple rwandais depuis le déclenchement de la guerre civile en 1990. Il lui demande quel est le rôle exact que jouent les militaires français sur ce territoire et si leur présence ne cautionne pas implicitement la politique d'un régime dictatorial.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le déclenchement de la crise qui affecte ce pays, l'action de la France au Rwanda est guidée par une volonté de stabilisation et un souci d'apaisement. Au lendemain de l'attaque du 1er octobre 1990 à partir de l'Ouganda, un détachement de militaires français (détachement Noroit) a été envoyé au Rwanda avec mission exclusive de protéger nos compatriotes et de les évacuer en cas de nécessité. Ce détachement a également permis la mise à l'abri de nombreux ressortissants étrangers. A aucun moment, les troupes françaises n'ont été mêlées aux combats. Cette présence a pu éviter de graves incidents dans la capitale, tout en rassurant la population locale. Le détachement Noroit s'est en outre avéré à plusieurs reprises un instrument efficace dans le domaine humanitaire. A la suite de l'instauration, avec le soutien actif de notre pays, d'un dialogue direct à Arusha entre le Gouvernement rwandais et le FPR qui a conduit à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu en juillet 1992, d'un accord sur l'Etat de droit en août 1992 et d'un document provisoire sur le partage du pouvoir fin octobre 1992, l'une des deux compagnies du détachement Noroit a pu être retirée le 10 novembre dernier. D'autre part, un détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) a été mis en place au Rwanda en mars 1991. Ce détachement remplit, en application des accords bilatéraux de coopération, une mission de formation et non d'encadrement. Parallèlement, la France encourage vivement le président Habyarimana à mener une politique d'ouverture, indispensable à la réconciliation de tous les Rwandais et au retour des réfugiés qui le souhaitent. L'adoption d'une nouvelle constitution abolissant l'Etat-parti, l'instauration du multipartisme et l'affermissement progressif d'une réelle liberté de la presse sont autant d'efforts véritables vers plus de démocratisation. En outre, la nomination d'un membre de l'opposition, M Dismas Nsengiyaremye, au poste de Premier ministre et la formation d'un gouvernement de coalition regroupant les principales organisations politiques du pays constituent des étapes importantes dans un processus de nature à restaurer la confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dans ce contexte, la France continuera de suivre avec vigilance l'évolution de la situation dans ce pays, notamment au regard des libertés, de la démocratisation et des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Pinte •tienne](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64145

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5154